

## TARIFS 2019

Description	Tarif horaire	Fréquence de facturation
Aide à domicile en Prestataire	22,70 €	Mensuelle

Pas de frais d'ouverture ou d'adhésion.

Pas de majoration les dimanches et jours fériés

<b>Aide à domicile mandataire tarif frais de gestion</b>		
<u>Frais d'ouverture de dossier</u>	90 €	Une fois. A la signature du contrat.
<u>Base</u> Les frais de gestion afférant au contrat de mandat sont facturés mensuellement par le service sur la base coût horaire de 1.25 € plafonné à 100h.	1.25 €	Mensuelle (réalisable après un an de contrat)
<u>Option recrutement</u> Le coût de cette option est complémentaire à la l'option de base. Ce coût n'inclus pas les frais annexes des autres organismes. (Consultation médecin du travail, rémunération du formateur).	0.40 €	
<u>Option suivi plan d'aide</u> Le coût de cette option est complémentaire à la l'option de base	0.35 €	

Le salaire horaire du salarié est négocié entre le client et le salarié en respectant le SMIC en vigueur.

LISA – Assistance administrative	100 €	Forfait mensuel
Evaluation et préconisation Ergothérapie	140 €	Gratuit pour les clients de l'ASAD